

Compte-rendu des délibérations séance du 16/12/2010.

L'an 2010 et le 16 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre de huit (8) dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DELAMOTTE Jacky Maire.

Présents : M. DELAMOTTE Jacky, Maire, Mmes : DODDS Jennifer, JOLY Thérèse, MM : DARGENT Hervé, HEINDEL Michel, CEVALTE Jérôme, MARCHAL Patrick

Excusé : Mr GRUJARD Marc pouvoir à Mr DELAMOTTE

Votants : 9

Date de la convocation : 11/12/2010

Date d'affichage : 11/12/2010

Secrétaire : Elue à l'unanimité : DODDS Jennifer

En préambule, Monsieur le Maire demande si il est possible d'ajouter à l'ordre du jour :

- l'état d'assiette 2011 et le programme de travaux en forêt 2011.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

1 – DOSSIER ICPE GAEC DU SOLEIL LEVANT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 novembre au 08 décembre 2010 concernant la demande présentée par le GAEC DU SOLEIL LEVANT, en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'un bâtiment d'élevage de bovins composé d'un site principal installé à Sauvillle et de 2 sites secondaires installés respectivement à Sauvillle et à St Ouen lès Parey.

L'article R.512-20 du Code de l'Environnement prévoit que « le Conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée et celui de chacune des communes mentionnées au 4° du III de l'article R.512-14 sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivants l'enquête », soit avant le 23 décembre dernier délai.

Il invite donc le CM à se prononcer sur ce dossier ainsi sur la protection incendie des établissements du GAEC DU SOLEIL LEVANT, Mr Hervé DARGENT, personnellement intéressé par l'affaire s'est retiré de la salle des délibérations.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable sur ces deux dossiers et remarque que la réserve incendie est conforme.

2 – CARTE COMMUNALE – INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION

Suite à la délibération du 06/10 et à l'arrêté préfectoral du 25/10/10, la carte communale est approuvée.

Considérant que le droit de préemption peut être institué en vue de la réalisation d'un équipement ou d'une opération d'aménagement, le Maire propose d'instituer un droit de préemption sur les parcelles ZI 29 et 31 au lieu-dit « Bourotte » pour le futur lagunage et sur les parcelles OC 187 et OC 188 pour le réaménagement du centre du village.

A l'unanimité, le Conseil municipal demande l'institution d'un droit de préemption sur les parcelles énumérées ci-dessus.

- 3 - TARIFS PRODUITS COMMUNAUX 2011

* LOCATIONS DE SALLES

A L'UNANIMITE LE CM DECIDE LES TARIFS 2011 COMME SUIV :

DONNEES	DETAIL	TARIFS
HABITANTS DU VILLAGE	SALLE DU BAS	68
	SALLE DU HAUT	30
	CUISINE	40
PERSONNES EXTERIEURES AU VILLAGE	SALLE DU BAS	100
	CUISINE	70
ASSOCIATIONS MANIFESTATION LUCRATIVE	PRIX FIXE	23
CHAUFFAGE	LA SEMAINE SALLE DU BAS PAR JOUR	26
	LE WEEK END SALLE DU BAS FORFAIT	30
	LA SEMAINE SALLE DU HAUT PAR JOUR	8
	LE WEEK END SALLE DU HAUT FORFAIT	10
CAUTION	SALLE DU HAUT	200
	SALLE DU BAS	400
COUVERTS	60	18
	120	36
NETTOYAGE	FACULTATIF	28

LA SALLE SERA GRATUITE DANS LE CADRE D'UN ENTERREMENT

* CONCESSIONS DE CIMETIERES :

- CONCESSIONS PERPETUELLES : 300 EUROS
- CONCESSIONS A 50 ANS : 50 EUROS

* VENTES DE BOIS

A L'UNANIMITE LE CM DECIDE LES TARIFS 2011 COMME SUIV :

FACONNE MEDIOCRE PAR STERE	12 € TTC
NON FACONNE PAR STERE	5 € TTC
FACONNE PAR STERE	20 € TTC
LOT D'AFFOUAGES	35 € TTC

*** VENTE D'EAU**

A L'UNANIMITE LE CM DECIDE LES TARIFS 2011 COMME SUIT :

BRANCHEMENT UNITE HT	13,50 € HT
PRIX /M3 pour les particuliers	1.00 € HT
PRIX/M3 pour les agriculteurs avec compteur indépendant	0,90 € HT

A NOTER : LA REDEVANCE POUR POLLUTION DOMESTIQUE, DESTINEE A L'AGENCE DE L'EAU SERA DE 0.346 € HT/M3.

4 - DEMANDES DE SUPPRESSION DE BRANCHEMENTS

Deux demandes de suppression sont parvenues en mairie :

1 - une lettre du GAEC DU SOLEIL LEVANT du 08/11/2010 pour la suppression du branchement de la remise située rue de la Haye en dessous de la maison de Franck VESAIGNES.

Mr Hervé DARGENT, personnellement intéressé par l'affaire s'est retiré de la salle des délibérations.

2 – une lettre de Mr Francis DUGRAVOT du 22/11/2010 pour la suppression du compteur du hangar agricole rue de la Haye (chez l'avocat).

Le Conseil municipal donne son accord sur ces deux demandes.

5 – CHEMINS EQUESTRES

Vu la demande présentée par les Communautés de Communes du Pays de Saône et Madon, du Pays de la Saône Vosgienne et des Marches de Lorraine, Monsieur le Maire donne connaissance des itinéraires concernés par la pratique de la randonnée à cheval aux membres du CM et leur demande d'émettre un avis.

Il leur est demandé de s'engager à conserver aux chemins d'intérêt touristique retenus leur caractère public et ouvert ; de ne pas les aliéner ; d'y maintenir la libre circulation du cheval, du vélo tout terrain et du randonneur pédestre, à en empêcher l'interruption (pas de clôtures) ; à accepter un balisage conforme à celui défini par la Fédération Française du Tourisme Equestre et l'implantation du ou des points d'accueil et d'information ; et à prévoir le remplacement desdits itinéraires de substitution en cas de modification.

Après avoir délibéré, le CM demande que l'accès à l'étang soit exclu et émet un avis favorable sur le reste du tracé proposé.

6 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services arrive à échéance.

SEGILOG propose de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans à compter du 01/12/2010.

Dans l'ancien contrat la cession du droit d'utilisation (4 008 € HT) était réglée en 1 fois la première année et la maintenance 129 € HT/an.

SEGILOG propose le règlement de ce droit d'utilisation chaque année, soit 1 206 €/an HT + 134 € HT de maintenance.

Le CM autorise Mr le Maire à signer ce nouveau contrat.

7 – DEMARCHE SAGE GTI

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Mr J J GAULTIER, Président de la Commission Locale de l'Eau qui souhaite qu'une structure se charge de la problématique de la baisse du niveau de la nappe des Grès du Trias Inférieur.

Il propose l'association « les eaux et les hommes » basée à Vittel et une cotisation annuelle de 80 €.

Le CM, après avoir délibéré, accepte l'adhésion de la commune à cette association à compter de 2011.

8 – CONTRAT CNP

Le CM accepte le renouvellement du contrat d'assurance du personnel pour 2011 avec la CNP (agent titulaire)

9 – ADHESION DE LA COMMUNE AU SMDEV

Par délibération du 12 avril 2010, le CM n'a pas souhaité adhérer au SMDEV créé suite à la dissolution du SIE Plaine des Vosges.

Le SMDEV surpris par cette décision a appelé Mr le Maire afin d'avoir des précisions sur cette décision.

Suite à ces nouvelles explications, le CM, rapporte la délibération du 12 avril et accepte d'adhérer au SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES.

10 – TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2011

Différents dossiers seront étudiés :

- o aire de jeux pour les enfants
- o travaux route de Villotte
- o étude pour le lotissement

11 – AFFAIRE COURAGE

Suite à un problème rencontré lors du relevé du compteur d'eau de Mr Courage, une pénalité de 1000 m3 a été facturée au concessionnaire. Différents courriers ont été échangés entre la commune et Mr Courage.

Il est présent à la réunion et est autorisé à prendre la parole.

Après l'avoir écouté, Monsieur le Maire demande à Mr Courage de faire une proposition par courrier. La commission de l'eau se réunira et proposera une solution définitive.

12 – BAIL DE CHASSE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle association de chasseurs Sauvillois s'est créée et qu'elle s'est portée candidate à la location du droit de chasse au profit de tous les chasseurs Sauvillois.

Le Conseil municipal souhaite que le droit de chasse reste aux habitants de la commune, qu'il soit bien géré et fixe le prix de location à 10 €/hectare avec caution bancaire.

13 – ETAT D'ASSIETTE 2011

Les membres du Conseil décident d'inscrire les parcelles suivantes :

- * P 42 : 1^{ère} éclaircie réservée aux affouagistes,
- * P 16 a (coupe d'amélioration de résineux) : vente en bloc et sur pied
- * P 32, 34, 35 (coupes d'amélioration) 8a (amélioration secondaire) : exploitation en régie.
- * Conformément aux accords passés avec le CONSERVATOIRE DES SITES LORRAINS afin de déterminer des couloirs de protection de la ZNIEFF, l'ONF est chargé de procéder à la division de coupes en plusieurs parcelles :
 - dans les coupes 30, 32, 34, 37 création des parcelles 30a, 32a, 34a, 37a où l'exploitation devra se faire en futaie irrégulière ;

14 – TRAVAUX SYLVICOLES

Pour 2011, il est prévu :

P 2 et 49 dégagement des plantations sur 3 ha 84 à 300 € = 1 152 €

P 17 et 19 dégagement des plantations sur 4 ha à 400 € = 1 600 €

P C256 dégagement des plantations sur 0 ha 7 à 350 € = 245 €

P 25 plantation diffuse de 1 600 plants et protections sur 2 ha 50 pour 4000 €

Parmi ces plants, certains seront replantés P.17 et 19 pour remplacer les plans détruits par les chevreuils et les sangliers.

P 50 création de cloisonnements tous les 10 m sur 10 ha 20 à 130 € = 1 326 €

Et dégagement diffus sur 10 ha 20 à 300 € = 3 060 €

Il est rappelé que les travaux prévus dans le programme 2010 ne sont pas terminés.

Il reste à réaliser des travaux P 8 pour 2 000 €

P 2 pour 3 800 €

Et sur le Chenois pour 2 500 €

15 – DIVERS

* Pour information, l'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE a octroyé 1 176 € à la commune (2 240 € en 2008) dans le cadre de l'aide au bon fonctionnement eau potable.

* Le contrat avec NICOLAS EAU est reconduit en 2011 (par tacite reconduction)

* Les travaux de canalisation sont terminés. Ils seront réceptionnés samedi 18/12 à 11 h en présence de Mr Luc GERECKE et de l'entreprise NICOLAS EAU. Le CM est cordialement invité à cette réception.

● SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LE CONSEIL GENERAL EN 2010 :

* 7 074 € pour la première partie des travaux de renforcement des captages des sources depuis la chambre de réunion de la coupe 16 vers le village

* Et 2 015 € pour les travaux supplémentaires à ce renforcement

* 928 € pour les travaux de réfection du local technique

* 701 € pour la pose d'un poteau incendie rue du Café.

* Panneaux photovoltaïques :

L'agence « Foncier du Soleil » a fait une proposition pour équiper des bâtiments communaux, notamment le toit de la mairie et de la salle des fêtes. Le Conseil autorise le Maire à poursuivre la négociation et demandes des informations complémentaires.

* Monsieur le Maire donne lecture des différents échanges entre « le Colibri » de Bulgnéville et le Président de la Communauté de Communes au sujet des places de stationnement réservées à l'hôtel restaurant.

* Suite à la lecture du bulletin paroissial : il n'y aura pas d'apéritif offert par la Commune pour la fête de mai à Sauville.

* En raison du mauvais temps la vente des bois façonnés est reportée au 12/01/2011 à Monthureux le Sec

* Le responsable du Souvenir Français a remercié la commune pour la subvention de 2010. La quête du bleuet de France le 11 novembre a rapporté 54 €

* Les membres du CM sont informés du projet de réforme des collectivités territoriales.

* Le compte rendu du conseil d'école du 09/11/2010 a été présenté.

* La Société ELABOR a proposé un devis pour procéder à un inventaire du terrain du cimetière pour 3882,60 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance